

Mairie de Silly le Long

BULLETTIN MUNICIPAL

Juin 2022

Quoi de neuf à Silly ?



L'EDITO DU MAIRE

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget communal de l'année 2022 dont les données chiffrées figurent sur le site de la mairie.

En 2022, notre capacité d'autofinancement reste satisfaisante malgré la suppression de la taxe d'habitation (la compensation est calculée sur la base figée de l'année 2020 et non 2022), le résultat de notre politique de gestion rigoureuse permet cette année encore de ne pas augmenter les impôts locaux.

Pour mémoire, sous mes deux mandats, nous n'avons pas eu recours à l'augmentation des taxes communales.

Les travaux sont en effet financés sans appel aux emprunts, grâce à un échelonnement des réalisations, aux demandes de subventions et à l'autofinancement.

Des emprunts avaient toutefois été contractés par de précédentes municipalités pour financer les travaux sur l'église pour 270 000 euros et font l'objet de remboursements chaque année, à fin 2021, le capital restant dû s'élève à 116 208, ces remboursements prendront fin en 2026.

Cette année, l'effort financier porte sur les aménagements de stationnement rue des Abeilles, des Bleuets (déjà réalisés) et des Moulins. Par ailleurs, un effort important est consacré à la réfection des routes intérieures et des trottoirs de la commune : un appel d'offres sera lancé au préalable.

Deux plateaux surélevés ont été mis en place rue Saint Jean et rue des Anglais pour protéger les riverains, les piétons et les enfants, en limitant la vitesse des conducteurs utilisant ces voies pour gagner les communes voisines à vive allure.

Des travaux conséquents sont prévus sur un bâtiment de l'école, outre diverses dépenses pour faciliter l'enseignement, la municipalité a pris en charge la moitié du coût des classes vertes afin d'alléger le prix payé par les parents.

La vidéo protection est maintenant en place pour protéger le village, de jour comme de nuit, contre les dépôts sauvages, les vols et délits, y compris routiers, trop de camions et de conducteurs sans scrupules ne respectent pas les stops, mettant en danger les habitants de notre commune.

Le parking de la mairie et le square seront également sous vidéo. Cette vidéo protection a fait l'objet de déclarations, elle est contrôlée par la CNIL et doit bénéficier d'une autorisation de la Préfecture après examen de notre dossier par une commission qui se réunit le 30 juin prochain.

La mise en œuvre interviendra à l'issue de cette autorisation par un arrêté du Maire. Les caméras n'accèdent en aucun cas sur les propriétés privées, le local contenant les informations stockées sera fermé à clé, l'accès en sera très limité et réservé en priorité au Maire qui a autorité de police dans la commune.

Une convention est signée avec le département afin d'accéder à distance (mais pas d'enregistrer), ce qui peut être utile en cas de délits ou d'évènements graves, cela peut permettre en effet de suivre des véhicules en fuite sur le territoire.

Vigipirate étant toujours au niveau « sécurité renforcée », il nous a paru utile de sécuriser l'arrière de l'école et la MLE (périscolaire et cantine), l'accès en sera donc limité pour les véhicules.

Une nouvelle aire de jeux sécurisée a été installée sur le square pour nos jeunes enfants, des bancs sont placés à l'intérieur de l'aire pour les parents, par contre les talons hauts ne sont pas autorisés à l'intérieur de l'espace car cela fragiliserait le revêtement de sol spécialement adapté pour éviter les accidents lors de chutes des enfants.

Les travaux intérieurs et extérieurs de l'église sont terminés, un moment convivial sera organisé pour officialiser cette fin de travaux, le 9 octobre 2022 en présence d'une chorale de Senlis, vous êtes cordialement invités.

Les festivités du 14 juillet reprennent cette année avec le feu d'artifice, le concours de pétanque, le repas du soir, le défilé aux lampions et la danse avec un DJ pour terminer la journée du jeudi.

Certains partent en vacances en juillet, d'autres en août, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter bon 14 juillet et **bonnes vacances à toutes et tous !!!**

Bien Cordialement

Daniel Lefranc

Arrêté Préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le Département de l'OISE

Propriétés Privés

Article 7 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- **du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30,**
- **les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Chantiers

Article 21 : Travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air.

Tous les travaux bruyants sont interdits :

- **tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures**
- **toute la journée des dimanches et jours fériés,**
- à l'exception des interventions d'utilité publique en urgence (tels que dépannages), qui dans ce cas devront être signalés à l'autorité municipale. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le Maire s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. L'arrêté portant dérogation devra être affiché de façon visible sur les lieux du chantier durant toute la durée des travaux. Des dispositions particulières pourront être exigées dans les zones particulièrement sensibles du fait de la proximité d'hôpitaux, cliniques, établissements d'enseignement et de recherche, crèches, de maisons de convalescence, résidences pour personnes âgées ou tout autre établissement similaire.

Assainissement

Pour mémoire, il est formellement interdit de rejeter les eaux de pluies dans le réseau assainissement ; cette situation conduit à provoquer de graves désordres dans la station d'épuration pendant des périodes de pluie.

Lors de chaque vente immobilière, un contrôle des installations d'assainissement est obligatoire et un exemplaire du certificat de conformité doit être remis en mairie.

Suite à plusieurs anomalies constatées dans la commune après des ventes de pavillons, le Conseil Municipal a pris une délibération, le 7 mars 2022. **Désormais, seule la SAUR est habilitée à procéder au contrôle des installations d'assainissement.**

Jouets de Noël offerts aux enfants

Le Père Noël de la mairie offrira des jouets aux enfants de la commune scolarisés en maternelle et en primaire.



Comme chaque année, un formulaire de choix de cadeaux sera envoyé, par l'intermédiaire des enseignants, par mail. Un formulaire par enfant.

Vos réponses sont attendues **au plus tard le 15 juillet.**

Pour toute question, vous pouvez contacter Estelle Alaguillaume (alaguillaume.e@gmail.com)

Accueil Mairie

L'accueil de la mairie sera fermé au public les samedis à compter du 16 juillet jusqu'au 13 août inclus.

En cas d'urgence, veuillez contacter Monsieur le Maire par téléphone au 03 44 88 18 43.

AS SILLY LE LONG

Nous sommes sur la bonne voie. Depuis la fin de l'année 2019, notre association travaille à la réussite de son plan d'actions 2020-2025 pour les jeunes.

En quoi consiste-t-il :

- Former des éducateurs - nous essayons de former deux éducateurs par saison sportive.

- Organiser des animations spécifiques pour les jeunes de 5 ans à 13ans, nous avons organisé plusieurs évènements en 2021 en accueillant près de 150 enfants un samedi sur le stade.

- Augmenter les espaces de jeu pour moins solliciter l'unique terrain, cela a été possible grâce à Mrs ROLAND et VECTEN.

- Tenter de mettre en place un partenariat avec les écoles - les écoles utilisent le stade de temps en temps pour leur éducation sportive, nous souhaiterions les orienter vers le football.

- Fidéliser les licenciés-es, 59 enfants étaient inscrits en 2021, 68 le sont en 2022 (plus 12 enfants de la catégorie "baby").

- Pouvoir utiliser un gymnase pendant l'hiver pour continuer les animations - Mr le maire de SILLY LE LONG travaille sur ce sujet pour nous aider à obtenir des créneaux horaires d'utilisation à Nanteuil le Haudouin.

- Pouvoir assurer la continuité des équipes dans les catégories au-delà des U13, il nous faut garder nos licenciés-es.

- Recruter davantage des filles - 8 filles pratiquent le football au sein de l'association ainsi que deux dirigeantes. Il nous faut promouvoir le foot féminin de 5 à 13 ans.

- Des dirigeants-es pour encadrer les équipes

- Des éducateurs- éducatrices pour les sections jeunes de "baby" à U14.

- Des joueurs seniors de 18 à 35 ans.

- Proposer une animation foot pour les "baby" : enfants de 4 et 5 ans - il y a 12 enfants inscrits et une présence régulière de 6 à 8 enfants chaque mercredi au stade.

Tout cela est rendu possible par le très grand dévouement des 10 éducateurs qui encadrent 8 équipes de jeunes qui évoluent sous les couleurs de Silly dont une en association avec le club de Nanteuil.

Tout cela est rendu possible également par la confiance que nous accorde les parents et les enfants.

POUR LA SAISON 2022 - 2023 Nous recherchons :

- Des enfants âgés de 5 à 14 ans (garçons et filles).

Contact : Sylvain

CRUYPELINCK au

06 45 49 95 68

Tonio PICCOLO au

06 83 41 83 29

Cordialement

Sylvain CRUYPELINCK



Club de l'amitié De Silly Le Long



Nous vous informons de la reprise de nos activités au sein du Club de l'Amitié de Silly Le Long.

Le club est un lieu de rencontre pour les Silliciens(nes) et pour les personnes des alentours.

Les adhérents se réunissent tous les 3^{ème} jeudi de chaque mois, salle multi-fonctions de Silly le long pour un goûter et des jeux.

Nous organisons des repas régulièrement.

Vous êtes tous les bienvenus

Contacts : Mme DARRAS Marie-Christine

Portable : 066394406

Mail : mcdarras0131@orange.fr

Au plaisir de vous rencontrer.

La Bibliothèque



Nous vous rappelons que notre bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 14h30 à 17h30 et les vendredis à partir du 1^{er} octobre de 16h00 à 18h00.

Pour enfants, bébés, ados et adultes, grand choix de livres, documentaires, CD, DVD, contes, bandes dessinées et des Jeux.

Nous serons ravis de vous recevoir autour d'un café et des bonbons pour les enfants

La bibliothèque est également un lieu de rencontres et d'échanges.

Alors n'hésitez pas....

L'Association pour la sauvegarde de L'Église Saint Pierre Saint Paul

Nous remercions les habitants de Silly et autres pour l'accueil qu'il nous a été réservé lors de la distribution des calendriers de l'Association.

Comme vous le savez, les travaux de l'Église sont terminés. L'Église est de nouveau ouverte aux offices ; les dons récoltés avec les calendriers ont contribué à l'amélioration de la sono qui a été installée au mois de mars, celle-ci est financée par la Mairie avec le soutien de l'association.



Notre traditionnelle marche dinaire sur les chemins de Silly a eu lieu le 28 mai, sur des distances de 5 et 10 kms. Les différents arrêts pour se restaurer ont rencontré un franc succès.



**RESERVATION AU REPAS DU 14 JUILLET 2022**

Les personnes suivantes s'inscrivent au repas du soir
Organisé par Fêtez Silly :

Nom et Prénom	N° de téléphone

Prix du repas : Paëlla + part de gâteau 13 €

SAUCISSES / FRITES + part de gâteau 6 €

Inscription en Mairie

Ci-joint chèque à l'ordre de Fêtez Silly

Un chèque de 13 € x =

Un chèque de 6 € x =

DATE LIMITE D'INSCRIPTION SAMEDI 8 JUILLET 2022

SILLY LE LONG EN FÊTES

FESTIVITES DU 14 juillet 2022

Avec le concours de l'Amicale Sportive de Silly et L'Association Fêtez Silly, la Municipalité vous propose



Au Square

À partir de **10 H** concours de pétanque
Buvette et restauration rapide

Au Stade

18H30 / buvette / jeu apéro

19h30 : repas / karaoké

Menu : Paella + part de gâteau
à 13€ (vente de vin rouge ou rosé)

Frites/saucisses sur réservation
6€



La Municipalité vous donne rendez-vous au stade

20h45 : Distribution de lampions

21h45 : Départ du cortège de la retraite aux flambeaux

23h 00 : Feu d'artifice suivi d'un bal populaire



BONNES VACANCES A TOUS

URBANISME

DE NOVEMBRE 2021 à MAI 2022

Déclarations Préalables de Travaux acceptées

Mairie - École : remplacement de la clôture existante

Mr ALVES 1 rue du Courtil : abri jardin

Mr HADH NACEUR 6 Rue de Senlis : clôture

Mr LABORDE 5 Rue des Moulins : aménagement de combles avec pose de vélux

Mr Rey 22 Rue des Moulins : aménagement de combles

Mr KICKA 24 Rue Saint Jean : abri jardin

SARL KYDOJO 47 Grande Rue : rénovation et division en 5 logements

EARL PHS Chemin de Oissery : pose de panneaux solaires

TOTEM France Ricquechon Nord : implantation d'un relais radiophonie

Mr SENEZ 18 Rue des Moulins : modification de la clôture, remplacement du portail

Mr RINGOT 8 Rue Marcel Trumel : surélévation partielle de la maison, création d'un garage, ravalement, remplacement des menuiseries et portail, création d'ouvertures & places de parking

Mr LETOURNEAU 28 Rue des Moulins : modification clôture sur rue

Mr PREVOST 18 Grande Rue : pose d'un escalier dans la cour intérieure

Permis de construire accordés

SCI APRIOLE 1 Quatro Chemin de la Procession : construction de 3 logements collectifs

Mr DUROSIER 1 Bis Chemin de la Procession : maison individuelleOLEa cour intérieure

Permis d'aménager et permis d'aménager modificatif accordés

AXEGEO (pour le compte de Mme THEVENIN) 11 Rue de Saint Pathus – PA -

NEXITY Les Jardins Hugo : suppression des 2 logements sociaux – PA modificatif –



M62 0850 407 0048415 00242 F 005 ● 4

MAIRIE DE SILLY LE LONG
LEFRANC DANIEL
RUE MARCEL TRUMEL
60330 SILLY LE LONG

Ivry sur Seine, le 3 mai 2022

Madame, Monsieur,

Depuis 1997, l'opération « Nettoyons la Nature » permet aux Français d'œuvrer pour une nature plus propre. Leur mobilisation s'est fortement développée ces dernières années, faisant de cette opération un des premiers événements consacrés à la préservation de l'environnement en Europe.

En 2022, l'opération qui aura lieu du vendredi 23 au dimanche 25 septembre 2022 fêtera son 25^{ème} anniversaire. À cette occasion, chacun pourra agir localement en faveur de son environnement via des actions concrètes de ramassage de déchets en milieux naturels et urbains.

Pour les écoles et les associations, cette opération représente un formidable outil pédagogique permettant d'initier un projet d'éducation à l'environnement ou de réaliser un exercice pratique au sein d'un projet déjà existant. C'est également l'occasion d'aborder, de façon concrète, l'éco-citoyenneté et le respect de son environnement.

Un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un sac poubelle, d'une chasuble et d'un guide pour contribuer à préserver l'environnement sera mis à votre disposition et chaque site de nettoyage recevra une banderole et des affiches afin de communiquer localement.

L'ensemble de ce matériel, mis à disposition gratuitement, sera à retirer dans le centre E.Leclerc de votre choix (environ 7 jours avant le début de l'opération).

Vous souhaitez vous inscrire ?

www.nettoyonslanature.leclerc
ou par téléphone au numéro Cristal (appel non surtaxé)
09 69 399 400

Attention, l'opération étant limitée à 550 000 participants, inscrivez-vous avant le 30 juin 2022 pour obtenir un kit de nettoyage complet. Au-delà de cette date, les demandes seront satisfaites jusqu'à épuisement des stocks.

À la fin de l'opération, vous recevrez par email un questionnaire à remplir afin de recueillir vos données de ramassage. Nous comptons vivement sur vos retours, afin d'établir un bilan de l'opération à la hauteur de votre mobilisation.

En espérant vous retrouver les 23, 24 et 25 septembre 2022, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Les centres E.Leclerc

484156.2



Avec E. Leclerc,
protégeons l'environnement.

**Nettoyons
la nature!**



Secrétariat général Service de coordination de l'action départementale

Cendrine Bonmarchand
Cheffe du pôle performance
03 44 06 13 23
cendrine.bonmarchand@oise.gouv.fr

Beauvais, le 05 MAI 2022

La Préfète
à
Mesdames et Messieurs les Maires

Depuis 2017 ont été déployés les Dispositifs de Recueil (DR) qui permettent aux mairies équipées d'enregistrer les demandes de titres d'identité (cartes nationales d'identité et passeports) de nos concitoyens. Dans notre département, 31 communes participent aujourd'hui à cette mission en lien direct avec les services de l'État.

Les effets combinés de la crise sanitaire, de la levée des restrictions sur les déplacements et de l'attractivité de la nouvelle carte nationale d'identité électronique ont entraîné au cours des derniers mois un surcroît de demande venant engorger le dispositif dans l'Oise comme au niveau national et entraînant l'allongement du délai de prise de rendez-vous qui s'établit aujourd'hui à 50 jours. Si ce délai reste inférieur à la moyenne nationale établie à 65,6 jours, il est néanmoins particulièrement préoccupant à l'approche de la période estivale qui est chaque année l'occasion d'une augmentation des demandes.

Afin de fluidifier ces démarches indispensables à la vie quotidienne de nos concitoyens, M. le Ministre de l'Intérieur a annoncé le déploiement d'un plan d'urgence permettant de renforcer les capacités de traitement des demandes. Si ce plan d'action s'appuiera sur le renforcement des capacités des communes disposant d'un dispositif de recueil, l'implication de l'ensemble des communes dans la communication vis-à-vis de leurs administrés est primordiale pour l'accompagnement de nos concitoyens dans leurs démarches.

À ce titre, un certain nombre de mesures simples pourront permettre d'améliorer la fluidité des procédures à l'approche de la période estivale et notamment :

- ♦ la promotion de la pré-demande en ligne via le portail de l'ANTS <https://passeport.ants.gouv.fr> qui permet de diminuer très significativement la durée des rendez-vous en mairie et donc de dégager plus de créneaux pour recevoir les usagers ;
- ♦ la transmission d'information claire et à jour aux usagers pour les aider à préparer leurs démarches que vous pouvez retrouver sur le site internet de la préfecture de l'Oise ou sur le site service-public.fr ;
- ♦ l'orientation de ceux qui auraient besoin d'un accompagnement renforcé vers les espaces France Service, relais d'information de proximité, à même de les accompagner dans la préparation de leurs dossiers et leur prise de rendez-vous.

Par ailleurs, et afin de limiter le nombre de nouvelles demandes de titres d'identité, les élèves et les étudiants pourront justifier de leur identité à l'occasion de leurs examens par la production d'un titre d'identité expiré depuis moins de 5 ans.

J'ai enfin demandé aux communes mettant en œuvre un dispositif de recueil de mettre en place un dispositif de priorisation du traitement des demandes reposant sur des critères objectifs. Seront ainsi considérées comme prioritaires les demandes liées à des démarches nécessitant de présenter un document officiel en cours de validité (démarches bancaires, démarches notariales etc.), à un départ à l'étranger pour motif urgent et imprévisible (situation familiale, urgence sanitaire, déplacement professionnel imprévu etc.) ou à des situations où un usager serait privé de tout titre d'identité suite à une perte ou à un vol.

Mes services (pref-cni-passeports@oise.gouv.fr) restent à votre disposition afin de pouvoir répondre aux questions que vous pourriez vous poser.

Je vous remercie de bien vouloir assurer le plus largement possible auprès de nos concitoyens la diffusion de ces informations.

La Préfète,

Corinne ORZECOWSKI

ANNEXE : INFORMATIONS SUR LES PASSEPORTS TEMPORAIRES D'URGENCE ET LA VALIDITE DES TITRES E APPARENCE PERIMES

Précisions sur la recevabilité des demandes de passeports temporaires d'urgence :

La demande est examinée au regard de l'urgence du déplacement justifié par des motifs humanitaires graves ou professionnels **dûment avérés, sans que la délivrance ne revête un caractère automatique.**

- en ce qui concerne les motifs humanitaires, il s'agit essentiellement d'un décès d'un ascendant, descendant direct ou collatéral direct (fratrie).

pour des déplacements d'ordre professionnel, l'urgence n'est caractérisée que pour un déplacement imminent, imprévisible et qui ne peut être reporté. Il conviendra d'apporter un argumentaire quant à la présence indispensable de l'intéressé et les dates prévues.

Après examen des demandes, un courrier de réponse sera envoyé avec, le cas échéant, une proposition de date de RDV.

Toute demande pour un autre motif (départ en vacances, absence de renouvellement de titres dans les temps, perte ou vol de titres...) est refusée.

La délivrance d'un passeport temporaire est **exceptionnelle**.

Un passeport temporaire d'urgence n'est pas un titre biométrique et certains pays le refusent (il ne permet pas par exemple à son titulaire pas de se rendre aux États-Unis sans visa, ni d'y faire escale, idem avec les pays du Golfe persique).

Précisions sur la validité des CNI délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 en apparence périmées :

Les États de l'Union Européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte d'identité comme document de voyage.

Il est possible de voyager dans ces pays, sans passeport, avec une nouvelle carte nationale d'identité électronique.

Il est également possible de voyager dans certains de ces pays avec une ancienne carte d'identité (plastifiée bleue) délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, si vous étiez majeur au moment de sa délivrance.

La liste des pays qui ont officiellement confirmé qu'ils acceptaient les anciennes cartes d'identité dont la validité a été prolongée comme document de voyage est disponible sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/documents-officiels-a-l-etranger/article/duree-de-validite-de-la-carte-nationale-d-identite-et-sejour-a-l-etranger>

Vous pouvez également télécharger les fiches d'informations sur l'allongement de la durée de validité de la carte d'identité traduites pour chaque pays l'acceptant comme document de voyage sur le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014-Actualites/Duree-de-validite-de-la-CNI>.

03 44 06 12 60
prefecture@oise.gouv.fr

1 place de la préfecture - 60022 Beauvais

3/3

Ce bulletin a été édité par la commission communication sous la responsabilité du Maire



CET ÉTÉ
TRANSPORT GRATUIT POUR TOUS
 vers le Centre aquatique du Valois

DU 11 JUILLET
AU 26 AOÛT 2022

Tous les après-midis,
 la CCPV vous emmène au
 Centre aquatique gratuitement.

Inscription obligatoire via **oïseMOBilité**
Simplifiez vos déplacements
 0970 150 150 oïse-mobilite.fr
 L'accès au Centre aquatique reste payant.



La Communauté de Communes du Pays de Valois met en place un service de transport collectif à la demande (TCAD), qui a pour objectif d'offrir aux habitants de son territoire la possibilité de se rendre gratuitement au Centre aquatique du Valois, situé à Crépy-en-Valois, durant l'été 2022 (l'accès au Centre aquatique reste payant).

La ligne 10 du TCAD desservira Silly Le long les **25 juillet et 10 août 2022**.

Il faudra **réserver sa place dans le bus jusqu'à 11h30** le jour même de votre déplacement pour un début de course à 14h00 en contactant la plateforme de réservation Oïse mobilité au 0970 150 150.

CET ÉTÉ

TRANSPORT GRATUIT POUR TOUS vers le Centre aquatique du Valois

Du 11 juillet au 26 août, tous les après-midis, la CCPV met en place un transport collectif à la demande pour tous et gratuitement vers le Centre aquatique du Valois. Chaque commune sera desservie environ 3 fois sur la période.

RÉSERVATION

Par téléphone via Oise Mobilité avant 11h30 le jour même du trajet.

oise MOBILITÉ **0 970 150 150**
Simplifiez vos déplacements

CONDITIONS

Les mineurs de moins de 12 ans doivent **impérativement** être accompagnés par une personne majeure et les plus de 12 ans dotés d'une autorisation parentale.

HORAIRES

ALLER		RETOUR	
Ève École	14:00	Crépy-en-Valois Centre aquatique	17:00
Lagny-le-Sec Mairie	14:06	Lévignen Centre	17:07
Le Plessis-Belleville EGB	14:11	Silly-le-Long Mairie	17:22
Le Plessis-Belleville Le Pré au Lièvre	14:15	Le Plessis-Belleville Le Pré au Lièvre	17:27
Silly-le-Long Mairie	14:20	Le Plessis-Belleville EGB	17:32
Lévignen Centre	14:35	Lagny-le-Sec Mairie	17:37
Crépy-en-Valois Centre aquatique	14:40	Ève École	17:42